

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 20 avril 2022

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley,
au 85 Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
David Auclair, Saint-Étienne-de-Bolton
Marie Boivin, Canton d'Orford
Bruno Côté, Canton de Potton
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Pierre Martineau, Canton de Stanstead
Vinciane Peeters, Bolton-Est
Nathalie Pelletier, Magog
Simon Roy, Ayer's Cliff
Véronique Stock, Stukely-Sud
Jody Stone, Stanstead
Gilles Viens, conseiller, Hatley

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2022
4. Affaires découlant du procès-verbal du 16 mars 2022
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2 Banque de données régionale en développement économique / octroi d'un mandat
 - 6.1.3 Tourisme Memphrémagog / Protocole d'entente et contribution financière
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.2.2 Programme de soutien financier aux initiatives culturelles / Projets
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.3.2 FRR volet II / Recapitalisation du fonds de soutien à la croissance économique (FSCE)
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités

- 7. AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
 - 7.2 Adoption du plan d'action 2022-2026 du plan de développement de la zone agricole de la MRC
 - 7.3 Projet de règlement 13-22 modifiant le schéma d'aménagement
 - 7.3.1 Adoption du projet de règlement numéro 13-22 et du document d'accompagnement
 - 7.3.2 Avis du ministre
 - 7.3.3 Commission responsable de la consultation publique et date de la consultation publique

- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
 - 8.2 Dépôt du rapport annuel du PGMR et du bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles

- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités

- 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2021

- 11. DIVERS**

- 12. CORRESPONDANCE**

- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

177-22

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant une période de questions du public au début de la séance, entre les points 4 et 5.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

178-22

Que le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2022

Aucun item n'est discuté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question du public :

M. Albert Ouellet, résident du secteur Venise dans la Ville de Magog est accompagné de M. Denis Dauphinais. Ils demandent aux élus comment ils comptent gérer le processus référendaire permettant de restreindre la location à court terme des résidences principales à partir du 25 mars 2023. Le préfet, Jacques Demers, lui explique qu'il y a eu du cheminement dans la réflexion sur la notion de résidence principale et la possibilité de location, tout au long de l'élaboration du projet de loi 67. En effet, si la municipalité désire continuer d'appliquer certaines restrictions dans les lieux de location à court terme, il est possible de faire approuver un règlement en tenant un registre.

La municipalité de Ogden a justement complété son processus et comme il n'y a pas eu de signatures, la location à court terme ne sera pas permise dans la municipalité.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le greffier-trésorier, Guy Jauron, souligne qu'un représentant de la firme d'évaluation Cadrin sera présent en mai afin de déposer le rapport sur les demandes de révisions, dont la période se termine le 30 avril.

Il précise aussi que le nombre de mutations a diminué de façon considérable par rapport à la même période l'année précédente, en passant de deux cent soixante-douze à cent quatre-vingt-sept.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Le directeur du développement économique, Stephen Cabana, dépose et présente le rapport d'activités. Puis, il répond aux questions des membres du conseil.

*****Le préfet, Jacques Demers, quitte temporairement la rencontre et est remplacé par la préfète-suppléante, Lisette Maillé à la présidence.

Banque de données régionale en développement économique / octroi d'un mandat

M. Cabana explique aux élus que les acteurs en développement économique possèdent chacun une base de données concernant l'activité économique du territoire. Globalement, les données que possèdent les développeurs couvrent une grande majorité de l'activité économique, mais individuellement, le contenu est incomplet. Dans le but d'intervenir de manière efficace et efficiente dans le marché, de sauver du temps de mise en œuvre et de prendre les meilleures décisions de support en lien avec leur mandat respectif, il a été convenu en 2021 de mettre en place un chantier permettant de résoudre cet enjeu. La résolution suivante permet donc de consentir un mandat à cet effet. Il mentionne que ce projet serait financé à même l'enveloppe spéciale de numérisation des processus d'affaires consentie par le MAMH et n'aurait aucun impact sur le budget de fonctionnement de la MRC. Les autres acteurs de

développement économique du territoire contribueront à raison de 20% du projet. Aussi,

179-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
ET RÉSOLU**

De consentir à Centralio un mandat de centralisation des données incluant un accès sécurisé et limité aux données nominales et financières pour un montant de 30 050 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement précisé dans l'offre de services SO101 du 8 avril 2022.

ADOPTÉ

Tourisme Memphrémagog / Protocole d'entente et contribution financière

Considérant que la MRC a décidé de confier la responsabilité de la publicité et de la promotion des entreprises touristiques de son territoire à l'organisme *Tourisme Memphrémagog* (TM);

Considérant que la MRC souhaite poursuivre, pour l'année 2022, le soutien financier accordé à Tourisme Memphrémagog pour supporter ses opérations;

Considérant que Tourisme Memphrémagog entend poursuivre son travail en collaboration avec la MRC de Memphrémagog pour la durée du protocole se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant qu'un protocole d'entente a été rédigé par la MRC, protocole qui reprend les engagements et le programme des activités de l'organisme pour la prochaine année;

180-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le préfet, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Guy Jauron, à signer le protocole d'entente entre la MRC et Tourisme Memphrémagog et d'autoriser le versement d'une somme pouvant atteindre 144 000 \$ à l'organisme, le tout tel que plus amplement précisé au protocole d'entente; l'excédent de la somme de 105 000\$ prévue au budget 2022 sera pris à même le surplus accumulé au poste « Tourisme ».

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, rappelle qu'une somme totale de 60 000 \$ a été octroyée à cinq artistes de la MRC de Memphrémagog, dans le cadre d'une entente de partenariat territorial entre la MRC et le Conseil des arts et des lettres du Québec. Aussi, en lien avec l'inventaire du patrimoine bâti, un appel d'offres sur invitation prendra fin le 21 avril et une analyse suivra pour déterminer le fournisseur de services. Le comité administratif a octroyé un mandat visant la rédaction de dix portraits d'acteurs culturels engagés. Les municipalités ont été invitées à soumettre des suggestions d'acteurs culturels dont elles souhaitent souligner et reconnaître l'implication.

*** Le préfet Jacques Demers réintègre la réunion et reprend la présidence.

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles / Projets

Considérant que le comité culturel a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière de neuf projets déposés dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* en 2022;

Considérant que la MRC a les crédits nécessaires pour soutenir les huit projets ayant été retenus en vertu du budget mis à sa disposition pour l'année 2022, considérant les sommes disponibles à l'Entente de développement culturel 2021-2023 convenue entre la MRC de Memphrémagog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant que les recommandations du comité culturel vont en ce sens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GILLES VIENS
ET RÉSOLU**

181-22

D'octroyer la somme de trente mille dollars (30 000 \$) à même les prévisions budgétaires 2022 du comité culturel de la MRC de Memphrémagog convenue entre la MRC de Memphrémagog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, par le biais du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* et de répartir le financement comme suit :

Promoteur	Nom du projet	Discipline	Montant octroyé
Municipalité d'Austin	Convergence!	Multidisciplinaire	5 000 \$
Municipalité de Ogden	Puier aux sources pour façonner notre histoire	Patrimoine	3 000 \$
Musée international d'art naïf de Magog	Portes ouvertes sur la gravure	Arts visuels	5 000 \$
Municipalité d'Eastman	Sentier hivernal des arts	Arts visuels	1 300 \$
Les Correspondances d'Eastman	L'Estrie se livre. Le mois de la littérature en Estrie	Littérature	5 000 \$
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	Un goût de la culture	Multidisciplinaire	3 700 \$
Comité d'exposition sur les arts et la culture caribéenne (CEACC)	FESTIV'ART GOURMAND	Multidisciplinaire	2 000 \$
La Société d'histoire de Georgeville	La célébration du 225e anniversaire de la fondation de Georgeville.	Patrimoine	5 000 \$
		Total	30 000 \$

Que le soutien financier du projet *L'Estrie se livre* accordé au montant de 5 000 \$ soit conditionnel à l'obtention d'une confirmation de l'appui financier de la Municipalité d'Eastman pour un montant minimalement équivalent à celui octroyé par la MRC. Autrement le financement sera accordé pour un montant égal à la somme du soutien financier accordé par la municipalité;

De ne pas octroyer d'aide financière au projet suivant, car il ne répondait pas aux exigences et/ou objectifs du programme :

- Circuit des métiers d'art de Saint-Étienne-de-Bolton, déposé par la Corporation loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton

Que les conditions spécifiques de déboursement établies par le comité culturel soient précisées dans la lettre d'acceptation du projet transmise à chacun des demandeurs, le cas échéant;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les protocoles d'entente, le cas échéant.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le dernier conseil des maires et aucun item particulier n'est à communiquer aux élus.

FRR volet II / Recapitalisation du fonds de soutien à la croissance économique (FSCE)

Considérant que le Fonds de support à la croissance économique est un levier important dans la mise en œuvre des actions que mène la MRC de Memphrémagog en matière de développement économique;

Considérant que le solde actuel de ce fonds ne permet pas de poursuivre les efforts d'accompagnement de la MRC dans ces domaines par le biais de subventions;

Considérant que dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC a adopté une politique de soutien aux entreprises qui vise notamment le Fonds de support à la croissance économique;

Considérant qu'il est possible de recapitaliser ces fonds à même l'enveloppe 2022-2023 du Fonds régions et ruralité;

Considérant qu'un montant de 85 000\$ avait été prévu au budget 2022 de la MRC à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

182-22

Que l'enveloppe du Fonds de support à la croissance économique (FSCE) soit recapitalisée pour un montant de 85 000\$ à même le montant disponible de l'enveloppe 2022-2023 du Fonds régions et ruralité -Volet II (FRR).

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Le greffier-trésorier, Guy Jauron, rappelle aux élus que les plateaux de service qui étaient fermés depuis le début de la pandémie ont tous repris du service et que cinq nouveaux usagers ont été admis lors du dernier comité d'admission.

La mairesse de la municipalité d'Eastman, Nathalie Lemaire, indique qu'elle reçoit beaucoup de demandes de citoyens concernant le moment où les services Limocar reprendront. M. Jauron lui explique qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, il n'y a encore qu'un seul siège sur deux qui peut être occupé, ce qui limite l'offre de la compagnie. La MRC continue de faire de la représentation pour sensibiliser l'entreprise face aux besoins de la population et espère un retour à la normale sous peu.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

L'agente de développement territorial, Marie-Christine Perron-Marier, souligne aux élus que le lancement de la carte géolocalisée des ressources communautaires présentes sur le territoire de la MRC a eu lieu le 14 avril. Un représentant de la MRC était sur place puisque l'organisation avait contribué financièrement au projet. Elle résume les différentes étapes de la démarche menant à l'élaboration de la politique de développement social.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Desautels, explique que les membres du comité de développement durable se sont joints aux membres du comité d'aménagement afin de discuter du Plan régional des milieux humides et hydriques.

Les membres du comité d'aménagement recommandent une modification du schéma en vigueur. En effet, la modification fait suite à une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une exclusion agricole visant à agrandir le parc industriel de Magog. Un projet de règlement est déposé à cet effet lors de la présente séance du conseil.

Aussi, elle précise que l'avis par lequel le gouvernement considère que le schéma est non conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement a été reçu et transmis aux municipalités. Bien qu'une grande partie du schéma ait été reconnue conforme aux attentes gouvernementales, certains éléments devront être retravaillés ou justifiés de nouveau. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec le MAMH pour mieux comprendre la nature des éléments soulevés puisque la MRC dispose de 120 jours pour adopter un règlement de remplacement visant à répondre aux éléments soulevés par l'avis gouvernemental.

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2022-2026 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC

Considérant que la MRC de Memphrémagog a adopté en 2014 un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Considérant que le PDZA était accompagné d'un plan d'action quinquennale qui est venu à échéance à la fin de 2020;

Considérant que la vision du PDZA a été établie dans un horizon de 10-15 ans et que les constats en lien avec la zone agricole sont toujours d'actualité;

Considérant qu'une version de travail du plan d'action du PDZA a été présentée et discutée lors des rencontres précédentes du comité consultatif agricole;

Considérant qu'une version finale du plan d'action 2022-2026 a été préparée et que le document a été transmis aux membres du conseil, avec l'avis de convocation de la présente assemblée, pour adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS ET RÉSOLU

183-22

De procéder à l'adoption du plan d'action 2022-2026 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog;

De mandater le CCA de la MRC pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action;

De demander au CCA de présenter annuellement aux membres du conseil le bilan des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

ADOPTÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 13-22 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Adoption du projet de règlement numéro 13-22 et du document d'accompagnement

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog a adopté le schéma

d'aménagement révisé portant le numéro de règlement 8-98, en vigueur depuis janvier 1999 et modifié par les règlements 6-00, 11-00, 6-02, 8-03, 10-04, 10-05, 7-06, 10-06, 11-06, 6-07, 6-08, 7-08, 5-09, 6-09, 7-09, 13-11, 16-11, 12-12, 14-12-2, 14-12-3, 11-13, 13-13, 17-13-1, 13-14, 11-15, 14-15, 11-16, 13-16-1, 18-16, 15-17-1, 15-18, 19-18-1, 19-18-2, 19-18-3-1, 11-20 et 12-19;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification au schéma d'aménagement révisé malgré que la révision du schéma d'aménagement et de développement durable soit en cours;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier les limites de l'affectation Industrielle dans la Ville de Magog afin de se conformer à une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorisant une exclusion à la zone agricole permanente (décision 429615);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
ET RÉSOLU**

184-22

D'adopter le projet de règlement numéro 13-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog tel que présenté;

D'adopter le document d'accompagnement au projet de règlement numéro 13-22 concernant la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ

Avis du ministre

Attendu qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Memphrémagog peut demander au ministre son avis sur la modification au schéma d'aménagement suite à l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu que le conseil de la MRC désire se prévaloir de cette demande d'avis afin d'apporter des ajustements à sa modification, le cas échéant;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
ET RÉSOLU**

185-22

Qu'une demande d'avis soit faite au ministre sur le projet de règlement 13-22;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre.

ADOPTÉ

Commission responsable de la consultation publique et date de la consultation publique

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Memphrémagog doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire lors de la modification de son schéma d'aménagement;

Attendu qu'en vertu des articles 53.1 et 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Memphrémagog doit désigner les membres de la commission consultative pour la tenue de toute assemblée publique, autre que le préfet qui est d'office désigné pour présider ladite commission, en plus d'établir le lieu, la date et l'heure de toute assemblée publique;

Attendu que le conseil de la MRC peut également déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute autre assemblée publique demandée conformément à la *Loi*;

186-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILLES VIENS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Qu'une assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 13-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé ait lieu le 18 mai 2022, à 17 h, à la salle du conseil de la MRC de Memphrémagog;

Que les conseillers Jacques Demers, Bruno Côté, David Lépine et les conseillères Nathalie Pelletier, Nathalie Lemaire et Vinciane Peeters soient désignés pour être membres de la Commission consultative devant agir en tant qu'intermédiaire pour la MRC de Memphrémagog, lors de toute assemblée publique nécessaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour le projet de règlement numéro 13-22;

Que le conseil de la MRC délègue au greffier-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée de consultation publique supplémentaire sur le projet de règlement numéro 13-22 demandée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, et ce, à même la transmission du projet de règlement.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité consultatif en développement durable, Lisette Maillé, rappelle que des outils de sensibilisation en lien avec la gestion des matières résiduelles seront développés par la MRC de Memphrémagog au courant de l'année. Les municipalités seront tenues informées des coûts de production afin qu'elles puissent les prévoir dans leur prochain budget. Par ailleurs, la distribution des arbustes aux municipalités, pour la revégétalisation des rives, aura lieu le 20 mai prochain à l'écocentre de Magog.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PGMR ET DU BILAN 2021 DE LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Desautels, dépose le rapport annuel du plan de gestion des matières résiduelles et rappelle que ce dernier présente les données des dix dernières années. Le document sera rendu public sur le site web de la MRC.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le greffier-trésorier mentionne qu'il n'y a pas eu de comité de sécurité incendie depuis le dernier conseil, mais que la permanence travaille sur le schéma d'incendie révisé. Concernant le SUMI (service d'urgence en milieu isolé), certains ajustements sont encore à faire au niveau de la localisation des centaines de bornes de repérage qui ont été installées le long des sentiers faisant l'objet de sauvetage de la part des services d'urgence. En effet, ces validations vont se poursuivre avant d'intégrer les cartographies sur la plateforme Ondago. La permanence a amorcé l'étude du nouveau protocole d'entente à signer avec Bell concernant la migration des technologies du 911 vers le nouveau 911PG.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le prochain comité de sécurité publique est prévu pour le 27 avril prochain et il y sera question de l'intimidation des élus. Il sera précédé d'une visite du poste de la Sûreté du Québec par les membres du comité intéressés à l'activité.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Administration générale

187-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Climatisation Duplessis inc
(remplacement unité de toit)

	26 014,24	
sous-total		26 014,24

ADOPTÉ

Évaluation

188-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILLES VIENS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour - avril 2022)

	59 349,93	
sous-total		59 349,93

ADOPTÉ

Transport

189-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Les promenades de l'Estrie
(transport adapté février et mars 2022)

	53 280,53	
sous-total		53 280,53

ADOPTÉ

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Attendu que la responsable des finances et greffière-trésorière adjointe de la MRC a présenté, ce 20 avril 2022, le rapport financier 2021 vérifié par les auditeurs mandatés à cette fin par la MRC, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et répondu aux questions des membres du conseil;

190-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

De recevoir le rapport financier de 2021 et d'en accepter le contenu tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun item n'est discuté

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC Brome-Missisquoi (rés. 107-0322) : Augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers

- *Lors de la séance du comité administratif du 6 avril, les membres y ont accordé un appui*

Université Concordia : Demande d'appui pour une Recherche basée sur l'impact de la vitesse de connexion à l'internet sur le prix des maisons, en particulier dans les zones rurales du Québec

- *Lors de la séance du comité administratif du 6 avril, les membres y ont accordé un appui*

Comité régional en développement social Centre-du-Québec (rés. 2021-11-24-01) : Renouvellement du fonds de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale au Centre-du-Québec

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de cette demande, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolutions

Les Îles-de-la-Madeleine Communauté maritime (rés. 2203-0447) : Appui relatif à une demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage PTMOBC du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

MRC de Rivière-du-Loup (rés. 2022-03-092 C) : Demande au gouvernement du Québec 1) le soutien financier et la mise en place de modalités pour faciliter le recrutement et la formation des pompiers à temps partiel et 2) le soutien financier pour le maintien des services de sécurité incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

La conseillère Marie Boivin demande si des suivis sont effectués par la MRC concernant la desserte internet. Le préfet lui explique qu'il demande régulièrement au député Gilles Bélanger quand la carte interactive sera rendue disponible et que dès que ce sera le cas, l'ensemble des élus seront avisés.

Le conseiller Simon Roy demande si d'autres municipalités connaissent des problèmes de micro-coupures d'électricité. Comme la situation semble être observable dans plusieurs municipalités environnantes, il est recommandé à celles-ci de contacter

l'agent de liaison d'Hydro-Québec pour en discuter. Le directeur général est mandaté pour communiquer avec Hydro-Québec à cet effet.

Le public :

Monsieur Simard, citoyen de Bolton-Est, demande si les fonctionnaires qui émettent leur avis sur le schéma d'aménagement prennent le soin de se rendre sur le terrain afin de constater les réalités des lieux concernant les contraintes des périmètres d'urbanisation. Le préfet lui répond par la négative et souligne que c'est pour faire valoir ces réalités particulières que la MRC a le devoir de discuter avec les représentants régionaux et provinciaux pour défendre sa position.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Huguette Larose propose la levée de la session.

Greffier-trésorier

Préfet
